



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète

Angoulême, le

- 1 JUIL. 2020

La préfète de la Charente

à

Mesdames et messieurs les maires

OBJET : Organisation des rassemblements de plus de dix personnes pendant la saison estivale

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article 3 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sont interdits.

Cette interdiction vise à éviter les rassemblements prolongés de personnes qui, sans mesure de protection et de distanciation physique, pourraient être de nature à favoriser la propagation du virus, qui circule toujours. Elle nous oblige collectivement, Etat et collectivités locales, aux plus grandes précautions, dans l'intérêt de la santé de nos concitoyens.

Aussi me dois-je de rappeler que les événements et rassemblements festifs qui jalonnent habituellement la saison estivale, si essentiels soient-ils, doivent néanmoins être organisés de manière à proscrire toute promiscuité et nécessitent en tout état de cause une autorisation préfectorale.

Il en est ainsi notamment des festivités habituellement associées aux cérémonies de la Fête nationale, le 14 juillet. Feux d'artifice, bals et autres soirées dansantes, qui sont autant d'occasion de se réunir en nombre, ne sont pas compatibles avec les règles sanitaires en vigueur. Il y a donc lieu de ne pas les organiser, ou à tout le moins de les aménager de telle sorte que le public y assiste assis, en conservant une distance d'un mètre ou à défaut en portant un masque.

Il en va de même, plus généralement, des rassemblements de même nature qui seraient susceptibles d'être programmés pendant la saison estivale.

Je suis et resterai à vos côtés, avec les services de l'État, pour vous accompagner et vous apporter tous conseils utiles. Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre sens des responsabilités, je vous prie de croire, Mesdames et messieurs les maires, à toute ma considération.

C'est grâce à notre discipline collective que le virus est en passe d'être vaincu, il nous faut rester vigilants !

Marie LAJUS 